

La gestion différenciée



Labellisé « Territoire Engagé pour la Nature », la Communauté de communes de Terres du Lauragais a fait de la gestion différenciée de ces espaces verts son cheval de bataille.

La gestion différenciée des espaces verts consiste à **adapter l'entretien des espaces** en fonction de leur **nature**, de leur **situation** et de leur **usage**.

Biodiversité et entretien ne sont pas incompatibles...

Elle permet de prendre conscience que **biodiversité et entretien ne sont pas incompatibles** et que sécurité et aspect esthétique peuvent également permettre une certaine biodiversité.

Elle prescrit également **des solutions alternatives aux techniques actuelles** dont certaines sont polluantes et dangereuses pour la santé (produits phytosanitaires). Il s'agit **d'intégrer des préoccupations environnementales** au modèle horticole standard et de **créer de nouveaux espaces plus libres**, adaptés à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées (loisirs familiaux, pratiques sportives, éducation à l'environnement, recherche de calme et de tranquillité...).

La gestion différenciée assure ainsi **un équilibre entre accueil du public, développement de la biodiversité et protection des ressources naturelles** dans un objectif de développement durable en conciliant les enjeux écologiques, sociétaux et économiques.



Pour ce faire, nous avons réalisé **un référentiel commun à l'ensemble des sites** permettant de catégoriser les types d'habitat et de gérer l'espace en fonction de son intérêt.

* *[Cliquez ici pour télécharger le référentiel commun.](#)*

Ce référentiel va permettre **l'élaboration de Plan Pluriannuel de Gestion Différenciée des Espaces Verts** sur chacun de nos sites. La durée de ces plans de gestion est de **six années**. Cela va permettre la prise en compte des enjeux sur chaque site et anticiper les améliorations à effectuer dans le temps.

* *[Cliquez ici pour télécharger le Plan Pluriannuel de Gestion Différenciée.](#)*